

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES**

Tel: 04-75-64-41-21

Fax: 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2013**

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le mercredi 15 mai 2013 à 20h.

Présents : M. Denis CLAIR, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL.

Excusé : M. Fabrice MARTEL, procuration donnée à Mme Muriel BERTHELOT.

Absent : M. Patrick MOUNIER

Ordre du jour :

- ⤴ Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 avril 2013
- ⤴ Charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : débat et délibération
- ⤴ Délibération opération du PNR des Monts d'Ardèche : « Le Parc se décarcasse »
- ⤴ Bilan financier de l'espace d'animation
- ⤴ Projet location salle Robert Delon
- ⤴ Aménagement et avenir de la bibliothèque communale
- ⤴ Convention Cinéma Le Vivarais à Privas
- ⤴ Cession du domaine public à un riverain
- ⤴ Point contentieux quartier la Pize
- ⤴ Questions diverses :

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2012

Le point VII du compte-rendu doit ainsi être complété :

« le conseil municipal se positionne défavorablement à l'adhésion de la commune au SIVU SAIGC ».

Il est demandé que la date du prochain conseil soit mentionnée. Dans ces conditions, le compte-rendu est complété en ces termes : « Le prochain conseil se réunira le mercredi 15 mai à 20 heures. »

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

2- CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

Chaque conseiller a pu prendre connaissance du projet de révision de la Charte du PNR des Monts d'Ardèche pour la période 2013-2025

En préalable au débat, le Maire informe le conseil que la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres a délibéré favorablement pour l'adhésion au Parc. Par ailleurs, il précise que malgré cette position, chaque commune doit aussi se prononcer.

Certains des conseillers craignent que des contraintes supplémentaires s'imposent à la commune du fait de cette d'adhésion. Ils dénoncent d'autre part les termes, « **approuver sans réserve la nouvelle charte révisée...** ». D'autres soulignent au contraire l'outil de développement que constitue une telle structure.

Après un large échange de vues autour de ces thèmes, il est procédé au vote :

Contre : 5

Abstentions : 2

Pour : 3

Le conseil rejette le principe de l'adhésion de la commune de Pranles au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour la période 2013-2025

3-DELIBERATION OPERATION DU PNR DES MONTS D'ARDECHE : « LE PARC SE DECARCASSE »

Un habitant de la commune sollicite la participation du PNR des Monts d'Ardèche dans le cadre de l'opération « le parc se décarcasse ».

Les conseillers apportent une réponse défavorable à cette demande pour être en cohérence avec la décision prise au chapitre 2.

4 -BILAN FINANCIER DE L'ESPACE D'ANIMATION

Le maire informe les conseillers que l'ensemble des opérations, à l'exception de certains travaux qui doivent encore être finalisés, prévues dans le cadre du marché public ont été payées pour un montant total de 610 595,69 € HT.

5-PROJET LOCATION SALLE ROBERT DELON

La salle Robert Delon sera désormais proposée à la location. La priorité sera donnée au calendrier associatif et aux repas familiaux des habitants de la commune de Pranles. Les opérations de nettoyage des locaux seront à la charge des utilisateurs.

Il est à noter qu'elle ne pourra pas être louée le soir et devra être libérée à 20 heures.

Le montant de la location s'élèvera à 50 € à partir du 1er juillet 2013. Une caution sera également demandée.

Un projet de règlement sera soumis au prochain conseil municipal.

6-AMÉNAGEMENT ET AVENIR DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Un diagnostic du fonctionnement de la bibliothèque communale a été présenté à la municipalité.

Deux points ont été mis en évidence : l'exiguïté de la salle de lecture et la vétusté des locaux. L'une des propositions des bénévoles serait de réserver l'usage de la salle Albert Vernet à la bibliothèque, ainsi qu'à des activités annexes à la lecture (école...)

Le conseil municipal propose d'améliorer dans un premier temps la salle Robert Vernet en effectuant des travaux de peinture, notamment.

Les conditions de son utilisation seront débattues ultérieurement.

7- CONVENTION CINÉMA LE VIVARAIS À PRIVAS

Le propriétaire du cinéma Le Vivarais sollicite des différentes communes du bassin de Privas une subvention afin de lui permettre d'offrir une programmation variée et de qualité. Pour la commune de Pranles, le montant de cette aide s'élèverait à 0,47 € par habitant.

Cette proposition est soumise au vote :

Abstentions : 2

Pour : 8

La délibération est adoptée.

8- CESSION DU DOMAINE PUBLIC À UN RIVERAIN

Pour aborder ce point de l'ordre du jour, le Maire directement concerné, par cette affaire, se retire de la salle du Conseil.

Il s'agit de procéder à une régularisation cadastrale concernant un morceau de terrain appartenant au domaine public. Des travaux par un particulier devant intervenir sur une partie de ce terrain, il est proposé sa cession.

La cession à titre gratuit est adoptée à l'unanimité. Les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge du bénéficiaire.

9- POINT CONTENTIEUX QUARTIER LA PIZE

Une construction sans autorisation sur une zone non constructible a été réalisée au quartier la Pize.

Les propriétaires ont fait savoir qu'ils acceptaient de déplacer cette construction sur la zone constructible voisine. En le réduisant à moins de 20,00 m².

Un courrier leur sera adressé prenant note de ces dispositions et leur rappelant que ces projets devront être effectués en conformité avec le code de l'urbanisme.

10- QUESTIONS DIVERSES

Chemin de Très le Serre : Il apparaît que le plan d'alignement n'est pas respecté par certains propriétaires (distance des clôtures) sur cette voie communale.

Un courrier de rappel à la réglementation sera adressé aux personnes concernées.

Demande des participants à l'activité Gym : Cette activité, qui se déroule salle Robert Delon, compte actuellement de 15 à 20 participants. Des nouvelles inscriptions sont prévues pour 2014. La taille de la salle ne permet pas d'accueillir plus de 20 personnes. Il n'est pas souhaité, pour des raisons financières, que le cours soit dédoublé. Dans ces conditions, l'association porteuse de cette activité souhaite, à partir de septembre 2013, utiliser l'espace d'animation.

Cette proposition est acceptée par le conseil, sous réserve que l'activité n'ait pas lieu le vendredi soir et que la priorité soit toujours donnée aux besoins de la commune et de l'intercommunalité.

« La soupe aux cailloux » : Une troupe de spectacle vivant qui se produira au Moulin de Mandy le 26 août prochain demande l'autorisation d'utiliser le parking de l'école pour passer la nuit après le spectacle. Compte tenu du nombre de personnes concernées (20) et de la présence d'animaux, le conseil, pour des raisons de sécurité, ne souhaite pas apporter une suite favorable à cette demande.

Aucune autre question n'est soulevée.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 14 juin 2013 à 20 h30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 45.